Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 029-212902472-20260928-DEL2026_7_3-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 28 Septembre 2026, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-EVARZEC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. René ROCUET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 Septembre 2026.

Nombre de conseillers en exercice : 27
Présents : 27
Votants : 27

PRESENTS : Tous les Conseillers.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Sandrine ALBRECHT.

OBJET : 2026-7-3 : PACTE FINISTERE 2030 - VOLET 1 - DEMANDE DE SUBVENTION

La Commune de SAINT-EVARZEC a obtenu du Département du Finistère une subvention de 30 000 € pour la rénovation énergétique de la maison de l'enfance, dans le cadre du volet 1 du Pacte Finistère 2030.

Le versement de la subvention est conditionné à la réalisation des travaux dans l'année.

Compte tenu du décalage du chantier de la maison de l'enfance, et afin de ne pas perdre le bénéfice de la subvention de 30 000 €, la commune a sollicité le Département au titre du programme de voirie.

Il s'agit de divers travaux de voirie, pour un montant total de 80 000 € HT.

Il vous est proposé :

DE SOLLICITER une subvention de 30 000 € du Conseil Départemental au titre du volet 1 du pacte Finistère 2030 afin de financer le programme de voirie 2026 pour un montant de 80 000 € HT.

POUR : 27	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0

SAINT-EVARZEC, le 5 Octobre 2026

Le MAIRE,
René ROCUET